les expériences désastreuses des États-Unis en ce qui concerne Haïti et Cuba ne se répètent pas; la contrebande d'étrangers; la relation entre la détérioration de l'environnement et les mouvements massifs; et bien sûr, les « causes profondes ». Comme leurs homologues canadiens, toutefois, les spécialistes américains de l'aide ne manifestent guère d'intérêt pour la question des migrations et du développement.

Selon certaines personnes, les États-Unis croient appartenir à la même catégorie de pays que l'Allemagne ou le Canada ou à tout le moins former avec le Canada une même région en ce qui concerne les migrations. Pourtant, le partage des responsabilités est une question qui ne semble avoir aucune importance à court terme pour les Etats-Unis et, inévitablement, les personnes qui sont nommées aux postes de commande pour des raisons politiques n'ont pas vraiment de programme à long terme. Ce facteur explique peut-être en partie le fait qu'on n'ait pas encore conclu le « protocole d'entente »<sup>11</sup> proposé entre les États-Unis et le Canada en vue de réduire le « chalandage » d'asile, pour lequel les négociations avaient commencé en 1991. Les négociations se sont enlisées à cause de l'attitude prévisible des représentants américains, qui se demandaient ce que les États-Unis pouvaient retirer de cette entente étant donné que les demandeurs d'asile préférant les États-Unis seraient beaucoup plus nombreux que ceux qui opteraient pour le Canada, malgré notre régime d'assistance médicale et sociale beaucoup plus généreux à leur égard. (Déjà, quelque 60 % des personnes qui demandent l'asile au Canada arrivent ici en passant par les Etats-Unis, sans doute attirées par notre taux d'acceptation plus élevé.) On estime que le tiers seulement des demandeurs éventuels seraient admissibles, étant donné les nombreuses exceptions et les dispositions sur le séjour prolongé de chaque pays. De plus, pour apaiser le Congrès, il a été convenu que seulement 150 cas en provenance du Canada seraient acceptés la première année par les États-Unis, ce nombre augmentant ensuite pour atteindre 500. On peut se demander si ces nombres sont suffisamment élevés pour faire de l'entente un document important.

## Coopération nord-américaine

En 1996 a été mis sur pied le <u>Groupe de consultations régionales sur les migrations</u>, intergouvernemental, ou <u>Groupe de Puebla</u> (ainsi nommé en raison de l'endroit où a eu lieu la première réunion, au Mexique), comprenant le Canada, les États-Unis, le Mexique et sept pays d'Amérique centrale ainsi que des observateurs de divers organismes de l'ONU (qui n'incluaient pas initialement le HCR, jusqu'à ce que le Canada insiste fermement sur sa présence), le Groupe des CI et l'OIM. Le Groupe de Puebla a jusqu'ici tenu deux séances de hauts fonctionnaires, et le Canada sera l'hôte de la réunion de 1998. Le Canada et le Panama ont réussi à surmonter l'opposition antérieure de plusieurs autres membres à la présence de pays des Antilles et de l'Amérique du Sud, dont certains nous causent beaucoup plus de problèmes en matière de migrations que les membres actuels. L'Équateur, la Colombie, le Pérou, la Jamaïque et la République dominicaine seront invités à titre d'observateurs. Il n'y a pas encore de personnel permanent (comme il n'y en avait pas d'ailleurs pendant les premières années de l'OSCE); l'OIM se charge d'assurer l'assistance technique lors des réunions.